

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 15 Décembre 2021

L' an 2021 et le 15 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle des Fêtes en raison des mesures sanitaires sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FLODROPS Ingrid, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, LAIR Gislaine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, CLAUDET Franck, HUSSON Philippe, LAURENT Fabrice, MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FRAINCAUT Aurore à Mme PROFILI Maria Lina, HELLEBOUT Ludivine à M. RASQUIN Fabrice, M. DENIS Frédéric à M. LAURENT Fabrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 06/12/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 16/12/2021

et publication ou notification

du : 16/12/2021

A été nommé (e) secrétaire : M. CLAUDET Franck

Ordre du jour

- 1°) Compte administratif 2020 : modification
- 2°) Affectation des résultats 2020 : modification
- 3°) Compte de gestion 2020 : modification
- 4°) Affaires financières et comptables :
 - Ouverture et virement de crédits
 - Participation aux frais de scolarité d'un élève de CLIS

- Contrat CNP Assurances : risques statutaires du personnel communal
- 5°) Convention financière 2022 avec Le Centre Social Le Lien
- 6°) Avance sur subventions 2022 : Centre Social Le Lien et CAS du personnel communal
- 7°) Demande de subventions pour le projet d'aménagement de la rue du Béchu
- 8°) Demande de subvention pour l'extension du dispositif de vidéo protection
- 9°) Personnel communal et affaires y afférent : Création d'un emploi de rédacteur
- 10°) Appellation des rues du lotissement du béchu
- 11°) Questions diverses
- 12°) Informations du Maire

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Compte administratif 2020 budget principal commune
Affectation de résultats 2020
Compte de gestion 2020
Ouverture et virements de crédits
Participation aux frais de scolarité de la CLIS
Contrat d'assurance CNP
Convention avec le Centre de Gestion
Demande de subvention pour des capteurs de CO2
Convention financière avec le centre social
Avance sur subvention au CAS du personnel communal
Demande de subventions Projet d'aménagement de la rue du béchu
Demande de subvention pour le projet d'extension du système de vidéo-protection
Création d'un emploi de rédacteur
Appellation des rues du lotissement du béchu

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h. Mr CLAUDET Franck est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la séance du 24.11.2021 est approuvé à l'unanimité.

réf : **2021-093** **Compte administratif 2020 budget principal commune**
Mr DEVRESSE Jean Pol Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 11.03.2021 arrêtant les résultats du compte administratif 2020 qui se sont avérés erronés,
Considérant que les résultats de clôture du SIAC lors de sa dissolution n'ont pas été intégrés dans les résultats de la commune,
Considérant que les résultats de clôture du SIAC étaient de 7 541.73 € d'excédent de fonctionnement et de 7 532.95 € de déficit d'investissement,

Il s'agit de voter à nouveau le compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 3ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après délibération et vote à l'unanimité par 14 voix pour :

1 – ANNULE la délibération du 11.03.2021.

2 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 tels que résumés ci-dessous.

Budget Principal de la Commune :

Excédent de fonctionnement :	1 175 089.57 €
Déficit d'investissement :	- 413 812.93 €
- RAR Dépenses – 342 600.00 € et RAR Recettes 97 700.00 €	
soit déficit d'investissement de –	658 712.93 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-094 Affectation de résultats 2020**

Budget principal de la Commune :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 11.03.2021 dont les chiffres sont erronés

Après avoir entendu et approuvé le nouveau compte administratif 2020,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 175 089.57 € et un déficit d'investissement de 413 812.93 €,

Vu l'état des restes à réaliser qui apparaissent au compte administratif d'un montant de 342 600.00 € en dépenses, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date de 97 700.00 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération du 11.03.2021.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de fonctionnement :

- Affectation à l'excédent reporté de 516 376.64 €. compte 002

Section d'investissement :

- Affectation (compte 1068) de 658 712.93 €

- 001 déficit d'investissement 413 812.93 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-095** **Compte de gestion 2020**
Budget principal commune :

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du 11.03.2021 faisant apparaître une différence dans la reprise des résultats avec le compte de gestion,
Considérant que le compte administratif 2020 est désormais conforme aux écritures du compte de gestion de Mme La Trésorière,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération du 11.03.2021.
DECIDE d'approuver le compte de gestion de Mme La Trésorière de Givet année 2020 du budget principal de la commune dont les résultats sont identiques au compte administratif voté ce jour.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-096** **Ouverture et virements de crédits**
Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir et virer les crédits suivants :

Budget principal commune

Section de Fonctionnement

Dépenses		
60622 Carburant		1 000.00
61558 entretien matériel		500.00
6064 fournitures administratives		8.78
6067 fournitures scolaires		2 500.00
60633 fournitures de voirie	-	4 794.00
6231 annonce et insertion		500.00
6815 provision		294.00
Recettes		
002 excédent de fonctionnement		8.78

Section d'investissement

Dépenses	001 déficit d'investissement	7 532.95
	020 dépenses imprévues	294.00
Recettes	1068 excédents de fonct capitalisés	7 532.95
	15182 provision	294.00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-097 Participation aux frais de scolarité de la CLIS**
Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser une participation de 718.85 € à la commune de Vireux Wallerand pour un élève de CLIS.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-098 Contrat d'assurance CNP**
Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des contrats avec leurs Conditions Générales 2022 - adressé par CNP Assurances,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les taux, les éléments optionnels et les prestations,

Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L., taux de cotisation de 7,50 %, pour les risques décès, accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption, maladie ordinaire.

Les options choisies : Charges patronales : 52 %

Supplément familial de traitement : OUI

Indemnités Accessoires (Régime indemnitaire, primes) : NON

Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., taux de cotisation de 1,65 %, pour les risques accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption, maladie ordinaire.

Les options choisies : Charges patronales : 35%

Supplément familial de traitement : OUI

Indemnités accessoires (régime indemnitaire, primes) : NON

Et d'autoriser le Maire à signer les contrats CNP Assurances, Conditions Générales 2022, pour ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du **1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022**,
Et dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-099** **Convention avec le Centre de Gestion**
Le Conseil Municipal,

Vu la convention initiale,
Considérant la généralisation du service de déclaration en ligne des sinistres,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion des Ardennes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-100** **Demande de subvention pour des capteurs de CO2**
Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le coût du projet d'acquisition de capteurs CO2 dans les écoles et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Coût d'acquisition 1 656.00 €TTC
Subvention inspection académique 50€*12 détecteurs 600.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-101** **Convention financière avec le centre social**
Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention financière 2022 à signer avec le Centre Social Le Lien,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention financière 2022 avec le Centre Social Le Lien et de verser un acompte sur subvention de 30 000 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)
Mr Le Maire précise qu'il s'agit d'un prévisionnel qui pourra être ajusté en cas de changement de situation.

réf : **2021-102** **Avance sur subvention au CAS du personnel communal**
Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser au Comité d'Action Sociale du personnel communal une avance sur subvention 2022 de 3 500.00 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-103** **Demande de subventions** **Projet d'aménagement de la rue du béchu**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le coût du projet de réhabilitation de la rue du Béchu et approuver le plan de financement ci-dessous :

Coût prévisionnel des travaux :	650 000 €HT
	soit 780 000 € TTC
Subvention DETR Etat 30%	195 000.00 €
Conseil Départemental amendes de police 5%	32 500.00 €
Conseil Régional 5%	32 500.00 €
Participation communale	390 000.00 €
Commune TVA	130 000.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-104** **Demande de subvention pour le projet d'extension du système de vidéo-protection**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le coût du projet d'extension du système de vidéo-protection et approuver le plan de financement ci-dessous :

Coût prévisionnel des travaux :	40 000.00 €HT
soit 48 000.00 € TTC	
Conseil Régional 30%	12 000.00 €
Participation communale	28 000.00 €
TVA	8 000.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Mr HUSSON fait remarquer que cela devient onéreux et que l'on pourrait étudier la location.

réf : **2021-105** **Création d'un emploi de rédacteur**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

* qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de créer un emploi permanent d'agent administratif dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

* qu'il est nécessaire de recruter un agent sur cet emploi.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* **décide** de créer un emploi permanent d'agent administratif dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail de 35/35^{ème}, à compter du 01/02/2022.

* **dégage** les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-106 Appellation des rues du lotissement du béchu**
Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 10/09/2019,
Considérant que la rue qui devait s'appeler rue Capitaine COULONVAL Marius est en fait le prolongement de la rue du béchu dans le lotissement du Béchu,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de nommer uniquement la rue Gendarme DANTHINNE Albert dans le lotissement du béchu. L'autre rue portera le nom de rue du Béchu car étant le prolongement de celle-ci.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

NEANT

Informations du Maire :

- Liste des enfants élus pour faire partie du Conseil Municipal enfants
- Maintien de la cérémonie des vœux dans le respect des mesures sanitaires
- Avancé d'un litige contentieux
- Prochain bulletin municipal courant janvier 2022
- Remerciements aux habitants pour l'illumination de leur maison.

Complément de compte-rendu:

Mme FLODROPS demande que soient apposées des affiches port du masque dans les arrêts de bus.

Mme PROFILI signale une poubelle cassée à l'arrêt de bus du Maroc.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h39.

En mairie, le 17/12/2021
Le secrétaire
Mr CLAUDET Franck

